

RAISON D'ÉTAT

## Jean-Louis Bruguière, un juge d'exception



Enquêtant sur des affaires d'État, les juges anti-terroristes se trouvent toujours à la frontière du droit et de la raison d'État. Mélangeant les genres, la France s'est dotée d'une juridiction d'exception pour traiter de ces affaires. En deux décennies, le juge Jean-Louis Bruguière a multiplié les instructions-spectacles, les arrestations de masse, et les déclarations à l'emporte-pièce. Mais ses conclusions ont souvent été désavouées par les magistrats du siège tandis que les vraies solutions se négociaient politiquement en secret.

page 2

### Une conférence contre l'antisionisme ?

TRIBUNES LIBRES  
INTERNATIONALES

Gert Weisskirchen et George Voinovich, respectivement député au Bundestag et sénateur des États-Unis, se félicitent de la tenue de la conférence de Berlin contre l'antisémitisme pour laquelle ils ont beaucoup œuvré. Ils soulignent leur objectif : selon eux, la critique d'Israël est la variante à l'échelle des États de ce que fut l'antisémitisme contre les individus au XXe siècle. Elle doit être identiquement condamnée.

page 10

REPÈRE : 30 AVRIL 1978

### Le recrutement d'Oussama Ben Laden

Le 30 avril 1978, après deux jours de combats à Kaboul, le Conseil Militaire Révolutionnaire dirigé par Mohammed Taraki annonce avoir pris le pouvoir en Afghanistan. L'ex-Président Daoud et tous les membres de son gouvernement ont été exécutés par le KGB instigateur du coup d'état. L'URSS, qui avait mis Daoud au pouvoir en 1973, lui reprochait son « non-alignement » dans une région qu'elle considère comme stratégique depuis l'Empire du Tzar. « *Il est vital de nous ouvrir un accès vers l'Océan Indien* » écrivait déjà Léon Trotski. En 1979, après un an de répression sanglante, l'URSS élimine à son tour Taraki et envahit le pays, officiellement pour venir en aide au gouvernement afghan. Les USA ripostent en armant massivement les factions afghanes et en soutenant l'appel au Jihad antisoviétique lancé par les mouvements islamistes militants. Pour Ronald Reagan « *Il faut aider et renforcer le mouvement religieux islamiste car il est avant tout anti-communiste* ». Parmi les enfants chéris de la CIA, un certain Oussama Ben Laden... ■



### L'EXTRÊME DROITE ITALIENNE REÇUE EN GRANDE POMPE PAR DONALD RUMSFELD

L'extrême droite mondiale, dorénavant normalisée, se coordonne activement pour organiser sa guerre des civilisations. Ainsi Gianfranco Fini, vice-Premier ministre italien et président d'*Alianza Nazionale*, a été reçu avec tous les honneurs, avant-hier au Pentagone, par Donald Rumsfeld, sept mois après avoir été identiquement reçu par Ariel Sharon à Tel-Aviv. À l'ordre du jour figuraient des discussions sur les questions bilatérales de sécurité, particulièrement celles en relation avec la « guerre globale au terrorisme » et les efforts de contrôle de l'Irak par la Coalition. Le 60ème anniversaire du débarquement allié n'y figurait cependant pas, sachant qu'*Alianza Nazionale* se revendique directement de l'héritage du parti *Fascisti* de Benito Mussolini, qui a d'ailleurs été réhabilité après l'arrivée de Fini au gouvernement italien. (Concernant la normalisation de l'extrême droite, voir aussi l'article « *Autriche : les socialistes s'allient à Jörg Haider* ».) ■

Raison d'État

# Jean-Louis Bruguière, un juge d'exception

**Enquêtant sur des affaires d'État, les juges anti-terroristes se trouvent toujours à la frontière du droit et de la raison d'État. Mélangeant les genres, la France s'est dotée d'une juridiction d'exception pour traiter de ces affaires. En deux décennies, le juge Jean-Louis Bruguière a multiplié les instructions-spectacles, les arrestations de masse, et les déclarations à l'emporte-pièce. Mais ses conclusions ont souvent été désavouées par les magistrats du siège tandis que les vraies solutions se négociaient politiquement en secret.**



Le terrorisme est une méthode de combat maniée par un État ou contre un État. Il ressort donc de catégories militaires ou paramilitaires. Il peut être néanmoins appréhendé à la fois sous l'angle diplomatique et sous celui du droit. Dans ce cas, les juges qui instruisent ces faits enquêtent sur des affaires d'État. Plus que de réprimer des crimes, leur fonction est de juridiciser des conflits pour faire baisser la tension en évacuant leur dimension politique, parfois en la dissimulant. C'est pour servir l'intérêt supérieur de l'État qu'ils disposent de pouvoirs d'exception, contraires aux principes élémentaires du Droit et de la démocratie.

## L'anti-terrorisme : entre droit et raison d'État

Une vague d'attentats secoua la France à partir du milieu des années 1980. À l'époque, la France est engagée dans un processus diplomatique complexe avec la République islamique d'Iran. Dans les années 1970, sous le shah, Paris s'était engagé à fournir de l'uranium à Téhéran, en échange d'une participation d'un

milliard de dollars iraniens au sein du consortium Eurodif, qui gère la construction de la centrale nucléaire de Pierrelatte. Cependant, compte tenu des implications de sécurité d'un transfert de ce type de technologie, Paris s'estime délié de ses engagements lorsque survient la révolution islamique. Au contraire, l'ayatollah Khomeiny estime que le contrat a été signé avec l'État iranien et non avec le régime précédent. Commence alors une longue campagne d'attentats sur le sol français afin de contraindre François Mitterrand à respecter sa signature. Dans le même temps, des ressortissants français sont enlevés au Liban comme monnaie d'échange.

Les enjeux de cette « guerre » [1] qui ne dit pas son nom ne peuvent évidemment être rendus publics. Pour tous les protagonistes de cette affaire, il est inimaginable d'expliquer à l'opinion publique française que Paris a promis l'arme nucléaire à l'Iran, au moment même où elle produisait également un réacteur à destination de l'Irak [2]. L'Iran ne revendiquera donc jamais officiellement les attentats, et la France ne l'en accusera jamais. Au contraire, les différents attentats qui rythment les négociations diplomatiques seront camouflés sous de lourds écrans de fumée : ils sont attribués à des organisations différentes, avec des objectifs différents, et un mode opératoire différent. La justice antiterroriste veillera particulièrement à ce que rien ne permette officiellement de les relier les uns aux autres.



Georges Besse

Un exemple parfait de cette démarche est donné par l'assassinat de Georges Besse, le 17 novembre 1986. L'attentat est officiellement attribué à Action directe, sur la base de tracts du mouvement laissés sur place. La piste est ténue. L'enquête est confiée au juge Bruguière lorsque, début 1987, parvient enfin une revendication officielle, le 13 février 1987, soit trois mois après les faits. Elle est rédigée sous la forme d'une lettre dactylographiée de vingt-six pages, envoyée à l'AFP. Ce document

évoque « la "brute" Besse » dont l'élimination concrétiserait « l'escalade de l'antagonisme entre les classes, entre libération et oppression, entre pouvoir ouvrier et exploitation » [3]. C'est l'aubaine pour le pouvoir en place, qui profite des nouvelles lois antiterroristes pour faire arrêter immédiatement Jean-Marc Rouillan, Nathalie Ménigon, Georges Cipriani et Joëlle Aubron [4]. Ceux-ci auraient, à l'instar des Brigades rouges, décidé de tuer au nom de la lutte contre l'oppression capitaliste.

Cette hypothèse ne résiste pas à l'analyse réalisée par Dominique Lorentz. En effet, comment ne pas faire le lien avec l'attentat, le 14 septembre 1986, donc deux mois plus tôt, qui a visé le pub Renault et a été officiellement attribué au Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche Orient (CSPPA) ? Comment surtout peut-on mettre de côté le fait que, de 1956 à 1982, Georges Besse a été une des figures clés du programme nucléaire français jusqu'à être président d'Eurodif [5] ? Comment enfin a-t-on pu ignorer les négociations diplomatiques qui ont eu lieu ce jour-là entre la France et l'Iran : en milieu de soirée, le Quai d'Orsay annonçait la signature d'un accord partiel sur le règlement du contentieux Eurodif, avec un versement de 330 millions de

dollars de la France à l'Iran. Peu après, « un interlocuteur anonyme qui se réclame de l'OJR (Organisme pour la justice révolutionnaire) annonce la libération imminente de l'un des otages français au Liban » [6]. Ces questions ne seront jamais posées. Jamais les membres d'Action directe ne reconnaîtront sur procès-verbal leur implication. Ils seront néanmoins lourdement condamnés au terme de l'instruction du juge Bruguière et de leur procès, au cours duquel leur stratégie de défense aura été de conserver le silence.

Le même scénario se reproduit avec l'attentat qui vise le DC-10 d'UTA, le 19 septembre 1989, au-dessus du désert de Ténéré. L'attaque fait 172 victimes, et l'enquête est confiée au juge Bruguière. Celui-ci oriente immédiatement ses recherches vers la Libye de Khadafi. La presse arabe a pourtant déjà donné des indices sur les auteurs possibles : comme l'écrit Dominique Lorentz, « la veille de l'attentat, une lettre publiée par le journal libanais *As Shira* accuse le gouvernement de Jacques Chirac, et désigne nommément Charles Pasqua pour n'avoir pas



Jacques Attali

tenu des engagements pris à l'égard de l'Iran. Elle enjoint le gouvernement socialiste de "corriger les erreurs de ses prédécesseurs dans l'intérêt de tout le monde". (...) Selon [le rédacteur en chef du journal], cette lettre aurait double valeur d'annonce et de revendication de l'attentat. Il assure qu'"il y a un rapport direct entre le non respect des promesses faites [...] et l'attentat". Il explique : "Dans les promesses non tenues il y a deux points." Le premier est d'ordre financier. Le second "est beaucoup plus important et se rapporte aux négociations [...] entre Paris et Téhéran" ». Il ne peut s'agir que des discussions relatives au programme nucléaire iranien. On touche là au secret d'État : dans son *Verbatim*, Jacques Attali, qui recense habituellement le moindre attentat survenu contre un bureau des postes en Corse, ne mentionne absolument pas les 171 morts du DC 10 d'UTA, ni à la date du 19 septembre 1989, ni ailleurs. Le juge Bruguière reprend ainsi à son compte la vision défendue par l'association SOS Attentats de Françoise Rudetzki, et par Washington dans le dossier de l'attentat de Lockerbie, très semblable à celui du DC10. Tripoli est à l'époque l'ennemi numéro un désigné par les États-Unis. Même Pierre Péan, enclin à soutenir le point de vue mitterrandien, relève, dans son ouvrage *Vol UT 772 - Contre-enquête sur un attentat attribué à Khadafi*, la fragilité des témoignages sur lesquels s'appuie le magistrat [7]. En septembre 1995, c'est l'ancien patron de la DGSE, Claude Silberzahn, qui émettra des doutes sur l'identité réelle des commanditaires de l'attentat, s'attirant les foudres de Françoise Rudetzki.

Il enquête ensuite sur l'assassinat de l'opposant iranien, Chapour Bakhtiar. Son instruction aboutit au procès de trois Iraniens, en novembre 1994 : l'un est condamné à dix ans de prison pour avoir aidé les deux tueurs à obtenir un visa ; l'un des deux assassins, Ali Vakili Rad, est condamné à la prison à vie pour avoir porté les coups mortels à l'ancien Premier ministre iranien. Le troisième, Zeynal Abedine Sarhadi, est en revanche acquitté. En juin 1995, un nouveau procès est organisé pour juger six Iraniens en fuite, en juin 1995. Ils sont condamnés par contumace à perpétuité, par la cour d'assises spéciale de Paris.

## L'anti-terrorisme : entre droit et néo-colonialisme

La lutte contre le terrorisme permet également de s'attaquer aux mouvements indépendantistes. Tout un pan des activités du juge Bruguière a ainsi concerné diverses organisations de cette nature, notamment en Guadeloupe. Il fait arrêter, fin avril 1987, l'un des militants indépendantistes les plus recherchés, Humbert Marboeuf, et lance de grandes opérations contre les réseaux qui le soutiennent, notamment l'ex-Alliance révolutionnaire caraïbe (ARC, dissoute en avril 2004) et le Mouvement populaire pour la Guadeloupe indépendante (MPGI), la couverture officielle de l'ARC selon la police. À l'époque, le préfet de région n'est autre qu'Yves Bonnet, ancien directeur de la surveillance du territoire (DST). Au cours de son interrogatoire, Humbert Marboeuf aurait été « *victime de sévices corporels* », impossibles à constater après qu'il eût tenté de s'évader en sautant par la fenêtre du premier étage du service régional de police judiciaire des Antilles-Guyanne [8]. Ce n'est pas la seule ombre à ce retentissant coup de filet dans les milieux indépendantistes : certains des leaders auraient en effet été « *kidnappés* » sur le territoire d'un État étranger, Saint-Vincent, îles des Caraïbes appartenant au Commonwealth, où ils pensaient trouver refuge. Une opération montée par la police française, à la limite de la légalité, mais avec la bénédiction des autorités de l'île : selon le préfet Bonnet, cette arrestation aurait été « *le fruit d'une intense activité diplomatique française dans les Caraïbes* », au moment où se tenait une réunion du Fonds monétaire international (FMI) sur la dette des pays Caraïbes. Ramenés de force par la police française en Guadeloupe, les prévenus y sont accueillis par le juge Bruguière arrivé spécialement sur place pour les inculper d'association de malfaiteurs et de faits de terrorisme. Ces conditions d'arrestation troubles conduiront leurs avocats à parler de « *rapt légal* » [9]. Les indépendantistes seront finalement amnistiés le 23 mai 1989, au grand dam du juge Bruguière.

## Le droit d'exception ou l'absence de droits

L'exaspération des avocats de la défense peut se comprendre, tant les conditions de détention des personnes écrouées par le juge Bruguière sont « *particulières* » : en janvier 1988, six mois après leur arrestation, les militants indépendantistes guadeloupéens n'avaient toujours « *pas été entendus par le juge. Aucune autorisation de visite, sauf pour l'un d'eux, [n'avait] été accordée, et ils [étaient toujours] placés au régime de l'isolement* », selon leurs avocats [10]. Le régime imposé aux détenus d'Action directe est encore pire : confiné à l'isolement total, les quatre membres principaux, Nathalie Ménigon, Jean-Marc Rouillan, Georges Cipriani et Joëlle Aubron entament une grève de la faim le 1er décembre 1987. Ils sont contraints d'être seuls en cellule et en promenade, n'ont quasiment aucun permis de communiquer, et sont soumis à diverses brimades : la lumière de leur cellule est allumée plusieurs fois dans la nuit, les visites interdites, les fouilles corporelles répétées. Réponse des autorités : il s'agit d'« *un régime amaigrissant* » pour Robert Pandraud, d'une « *demi-grève parce qu'ils continuent à se nourrir de vitamines* ». Le statut de prisonniers politiques ne leur sera jamais accordé [11].

Il est vrai que les pouvoirs du juge d'instruction antiterroriste ont quelque chose d'exorbitant. Le rapport de la Fédération internationale des droits de l'homme à ce sujet est éloquent. Intitulé « *La porte ouverte à l'arbitraire* », ce document les



énumère : capacité élargie de perquisition, garde à vue de quatre jours au lieu de deux, droit à un avocat qu'après 72 heures. Il faut y ajouter la complaisance avec laquelle les Parquets traitent les dossiers des juges d'instruction anti-terroriste : interprétation large de l'intention criminelle, tolérance vis-à-vis de preuves matérielles peu significatives, qualification abusive de faits de « *terrorisme* ». Les rapporteurs dénoncent également les capacités exorbitantes en matière de mise en détention, le non-respect de la présomption d'innocence au cours des interrogatoires, la difficulté qu'ont les avocats à accéder aux dossiers du juge. Enfin, c'est le mode même de production de la preuve qui est mis en cause : d'une part, les deux auteurs remarquent que l'instruction se fait généralement « *exclusivement à charge* », ce qui est contraire au statut même du juge d'instruction en France, mais aussi qu'il se fonde sur l'expression de libertés individuelles pour tenter de démontrer les intentions terroristes des prévenus. C'est ainsi que les dossiers d'instruction anti-terroriste regorgent de tracts politiques ou religieux comme « *preuves* » d'intentions criminelles.

Jean-Louis Bruguière sait tout cela. Mieux, il sait s'en servir comme d'une arme. Lorsque l'état de santé des dirigeants d'Action directe devient critique, en juillet 1989, le ministère de la Justice tente d'obtenir du juge un assouplissement de leur régime de détention. Le magistrat tient tête et refuse de lever les mesures d'isolement [12]. Il acceptera finalement de lever l'interdiction absolue de communiquer qu'il avait ordonnée à l'égard des quatre chefs historiques du mouvement. Plusieurs affaires vont d'ailleurs démontrer que le juge a une fâcheuse tendance à envoyer les gens qu'il a en face de lui en prison. C'est le cas du docteur Jacques Darmon, chez lequel la police avait retrouvé des armes, des munitions et des explosifs. Le médecin a toujours affirmé que ce matériel avait été déposé chez lui à son insu. Malgré le soutien de vingt-et-un médecins, signataires d'une pétition en sa faveur, et la confirmation de sa version par un ancien autonome proche d'Action directe, Hamid Lallaoui, il restera détenu d'avril 1986 à mars 1988, avant d'être remis en liberté après un arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris [13] Annelise Benoit, sympathisante d'Action directe, sera elle aussi maintenue en détention du 13 décembre 1984 au 13 août 1988. Bien qu'elle ait été relaxée d'une partie des faits qui lui étaient reprochés en juillet 1988, le juge Bruguière rejette sa demande de mise en liberté. C'est finalement la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris qui ordonnera sa libération sous contrôle judiciaire [14]. Encore une fois, le magistrat se retrouve donc désavoué par les juges du siège.

## Raison d'État franco-algérienne

Après avoir eu à connaître des attentats liés au Proche-Orient, qui l'ont également amenés à traiter des dossiers d'Action directe, le juge Bruguière se voit confier, à partir de 1994, plusieurs dossiers liés aux ramifications françaises du Front islamique du salut (FIS) algérien et du Groupement islamique armé (GIA). Il enquête sur la tentative de détournement de l'Airbus d'Air France, en décembre 1994 et, d'une manière plus large, sur les « *réseaux islamistes* », dans la ligne de la politique de Charles Pasqua. Le soutien du ministère de l'Intérieur ne l'incite pas à agir avec modération. En novembre 1994, il lance un coup de filet dans ces milieux et réalise soixante-dix-neuf mises en examen d'un coup. Parmi celles-ci, *Le Monde* cite le cas de Marie-Noëlle D : pour avoir prêté son appartement à sa fille et à son mari algérien, qui y a ensuite accueilli un

islamiste, elle effectue trois mois et demie de détention [15]. Les réseaux démantelés sont ceux des frères Chalabi, petits voyous de banlieue. En juin 1995, il organise à nouveau « *une vaste rafle dans les milieux islamistes* », et fait arrêter cent quarante personnes. Puis il participe à l'enquête que mène un de ses disciples, le juge Ricard, sur l'attentat du RER - Saint-Michel du 25 juillet 1995, attribué au GIA, tout comme la vague d'actions terroristes qui s'ensuivit. Au même moment, la juge antiterroriste Laurence Le Vert lance une importante opération de police judiciaire « *contre les milieux intégristes islamistes, dans les régions parisienne et lyonnaise, ainsi que dans le département de l'Isère* ». Le 7 septembre, l'équipe est renforcée par l'arrivée au sein du pool antiterroriste du juge Gilbert Thiel. Les opérations coups de poing se multiplient dans les milieux islamistes. Au point qu'une hypothèse commence à surgir, jusqu'à être reprise par le ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Debré : il aurait déclaré le 15 septembre 1995 que « *la sécurité militaire algérienne voulait que l'on parte sur de fausses pistes tout simplement pour que l'on élimine des gens qui les gênent* » [16]. Rapidement, l'ensemble des dossiers est clôt après la mort de Khaled Kelkal, le 29 septembre 1995 : le ministre rend l'Algérie responsable de toutes les attaques et arrête donc les rafles. De nouveaux attentats, en octobre 1995, donnent à nouveau du grain à moudre aux juges antiterroristes : au total, fin 1995, ce sont 150 militants islamistes qui sont en détention provisoire.

Les juges antiterroristes français se seraient-ils fait instrumentaliser par Alger ? L'issue juridique de leurs actions peut le laisser croire. En juillet 1998, le procès du « *réseau Chalabi* » s'ouvre dans le gymnase de l'École de l'administration pénitentiaire, tout près de la prison de Fleury-Mérogis. Il regroupe cent trente-huit prévenus, dont vingt-sept détenus. Les avocats s'insurgent contre la tenue d'un procès au sein même de l'institution pénitentiaire, où le droit à la défense est difficile à mettre en application. Le juge Bruguière n'est pas épargné par les critiques : nombre des détenus n'ont jamais été entendus entre leur arrestation et leur relâche après non-lieu, les délais de détention provisoire ont été anormalement longs, une procédure de rafle sur la base de minces indices matériels, les violations du secret de l'instruction [17]. En janvier 1999, un tiers des prévenus est relâché, et si les « *chefs présumés des réseaux islamistes* » ont écopé de huit ans d'emprisonnement, l'ensemble des peines prononcées est relativement faible. La plupart pour séjour irrégulier. Le désaveu du juge est total [18].

## La confusion des pouvoirs : magistrat, politique et journaliste

Désavoué, Bruguière l'est aussi dans le dossier corse. Chargé de diverses enquêtes dans les milieux indépendantistes de l'île de Beauté, il doit subir l'affront d'assister à la libération de François Santoni, chef d'A Cuncolta, et de Mathieu Filidori, « *considéré par les enquêteurs comme l'un des piliers de l'enquête sur l'assassinat du préfet Erignac* » [19]. Peu après, il est nommément mis en cause dans un **rapport** de la Fédération internationale des droits de l'homme consacré à la justice antiterroriste française. En avril 1999, c'est le cas d'Abderrahmane M. qui donne encore matière aux adversaires du magistrat : l'instruction, truffée d'erreurs de procédure, aboutit à un procès hallucinant où, le ministère public tout en « *reconnaissant que [le prévenu] "présente tous les caractères de quelqu'un qui peut se réinsérer"* », requiert

trois ans de prison et cinq ans d'interdiction de territoire national [20]. Le procès des islamistes arrêtés à l'occasion de la coupe du Monde en France, en 1998, aboutit, en 2000, à la relaxe de seize des vingt-quatre membres présumés du réseau. La méthode Bruguière a vécu. Cependant les désaveux judiciaires successifs infligés au magistrat doivent être appréciés au regard des services rendus à « *l'intérêt supérieur de l'État* ».

Les pouvoirs d'exception du juge anti-terroristes ne ressortent pas à la démocratie. Ils font de lui un personnage hybride mi-juge, mi-politique, toujours communicant. Alors que les magistrats s'astreignent habituellement à la discrétion, Jean-Louis Bruguière est devenu une star internationale. Ainsi, le 12 mai dernier à la Brookings Institution, il participait à un colloque sur les relations franco-états-uniennes après la guerre en Irak. Il prononça la conclusion, en sa qualité de magistrat, après que l'ambassadeur de France Jean-Daniel Lévitte se fut exprimé. Parlant au nom de la France, il fit notamment l'éloge de la victoire militaire des Etats-Unis en Irak dans une guerre que la diplomatie française avait pourtant considérée comme dénuée de fondement juridique.

C'est toujours en qualité de juge antiterroriste, que Jean-Louis Bruguière a été invité, en mai 2003, à rejoindre le club très fermé de Bilderberg, où se réunissent dirigeants politiques, économiques et médiatiques sous les auspices officieux de l'OTAN. Une activité incompatible avec le principe constitutionnel de séparation des pouvoirs et qui manifeste donc a contrario la nature politique du parquet antiterroriste.

Les enquêtes antiterroristes n'étant pas toujours faites pour aboutir juridiquement, comme le montrent les exemples précédents, elles poursuivent alors des buts de « *communication* ». Ainsi, le 10 mars 2004, le journal *Le Monde* révélait les conclusions de l'instruction de l'attentat qui coûta la vie au président Juvénal Habyarimana et à des membres français d'équipage. Elles laissaient entendre que le chef des insurgés Tutsis, Paul Kagamé, avait organisé l'opération, et que l'ONU l'avait protégé en entravant le cours de la Justice. L'ensemble, publié à la veille de l'anniversaire du génocide, visait à rendre les Tutsis responsables du massacre dont ils furent victimes. L'accusation est contredite par de nombreux éléments matériels et les imputations à l'encontre de l'ONU ont fait long feu depuis. Quoi qu'il en soit, le quotidien présentait les travaux du juge comme celui de l'un de ses pigistes et les conclusions de l'instruction comme « *le scoop* » du juge Bruguière.

### **Paul Labarique**

---

[1] Pour un récit complet des négociations nucléaires franco-iraniennes et sur la campagne d'attentats de 1986-1987, voir *Une Guerre*, de Dominique Lorentz, Les Arènes, 1997.

[2] La France fournit un réacteur nucléaire expérimental à l'Irak de Saddam Hussein au début des années 1980. Il fût détruit par un raid aérien de l'armée israélienne. Tel Aviv entendait conserver son avance sur ses voisins et rester la seule puissance nucléaire au Proche-Orient.

[3] « Nouvelle revendication par Action directe de l'assassinat de Georges Besse », *Le*



Monde, 13 février 1987.

[4] « Nathalie Ménigon et Joëlle Aubron seraient bien les auteurs de l'assassinat de Georges Besse », par Edwy Plenel, *Le Monde*, 25 février 1987.

[5] D'après la notice du *Who's Who* de 1986, Georges Besse a été successivement « ingénieur de fond aux mines de fer de Bazailles, puis ingénieur du service des mines de Béthune (1954-1955), adjoint au directeur industriel (1956-1958) du Commissariat à l'énergie atomique (séparation isotopique par diffusion gazeuse), directeur général (1958-1967) et gérant (depuis 1958) de la Société de construction d'usines de séparation isotopique (Ussi), directeur général du Groupement atomique Alsacienne-Atlantique (1964-1970), (...) président du Directoire d'Eurodif (1974-1976), directeur général puis président de Cogema (1976-1982), de Pechiney (1982-1985), président directeur général de la Régie nationale des usines Renault (depuis 1985) ».

[6] *Une Guerre*, op.cit.

[7] *Vol UT 772 - Contre-enquête sur un attentat attribué à Khadafi*, de Pierre Péan, Stock, 1992.

[8] « L'État porte plainte pour diffamation », par André Léger, *Le Monde*, 30 avril 1987.

[9] « Selon les avocats des indépendantistes guadeloupéens, Luc Reinette et ses compagnons auraient été "kidnappés" par la police française », par Corine Lesnes, *Le Monde*, 1er août 1987.

[10] « Détenu depuis le mois de juillet, Luc Reinette demande le dessaisissement du juge Bruguière », *Le Monde*, 7 janvier 1988.

[11] « Le couloir de l'isolement », d'Agathe Logeart, *Le Monde*, 20 février 1988.

[12] « La chancellerie cherche un moyen de mettre un terme à la grève de la faim des quatre "chefs" d'Action directe », par Agathe Logeart, *Le Monde*, 19 juillet 1989.

[13] « Le docteur Jacques Darmon est mis en liberté », *Le Monde*, 21 mars 1988.

[14] « Remise en liberté d'une sympathisante d'Action directe », *Le Monde*, 13 août 1988.

[15] « Marie-Noëlle D..., le juge Bruguière et les islamistes », par Jean-Michel Dumay, *Le Monde*, 17 février 1995.

[16] « Attentats : Jean-Louis Debré sévèrement critiqué », par Franck Johannes, *Libération*, 23 septembre 1995.

[17] « Procès Chalabi : il va y avoir du sport dans le gymnase », par Frank Johannes, *Libération*, 1er septembre 1998. « Les avocats dénoncent la méthode Bruguière », par Florence Aubenas et Dominique Simonnot, *Libération*, 18 septembre 1998.

[18] « Un tiers des prévenus du procès Chalabi relaxés », par Marc Pivois, *Libération*, 23 janvier 1999.

[19] « Santoni libéré, un désaveu de la méthode Bruguière », par Frank Johannes, *Libération*, 11 novembre 1998.

[20] « Trop d'erreurs de procédure pour un seul homme », par Marc Pivois, *Libération*, 10 avril 1999.

# Une conférence contre l'antisionisme ?

## Analyse

Le professeur Eric Posner justifie dans le *New York Times* le rappel des ba'asistes en Irak. Il note que les États-Unis durent s'appuyer sur des cadres nazis pour reconstruire l'Allemagne, tout en jugeant et condamnant les criminels les plus endurcis. Cette perspective suscite la colère des Irakiens qui s'opposèrent au Ba'as, mais la Coalition ne peut agir autrement. Le problème est qu'il sera difficile de prétendre avoir libéré l'Irak de la dictature ba'asiste, si c'est pour y réinstaller le Ba'as sans Saddam Hussein. De même, il sera difficile de présenter les résistants à l'occupation comme des partisans de l'ancien régime, si le Ba'as est au pouvoir.

Claudia Rosett de la Fondation pour la défense des démocraties revient dans le *Wall Street Journal* sur le détournement supposé des fonds du programme pétrole contre nourriture. Le Congrès a déjà procédé à des auditions tandis que, de son côté, Kofi Annan a nommé une mission d'inspection interne à l'ONU. Pour Madame Rosett, l'affaire est conclue avant d'être instruite : il y avait des détournements massifs qui servirent à financer Al Qaïda, ainsi qu'un pourvoyeur de techniques nucléaires à l'Irak. L'offensive se poursuit donc visant à placer Jacques Chirac en accusation et à discréditer tous ceux qui s'opposèrent à la « libération » de l'Irak.

Ziad Asali, président de l'American Task Force on Palestine, tire les conclusions du soutien inconditionnel apporté par George W. Bush à Ariel Sharon, incluant la remise en cause du droit au retour. Il souligne, dans *Gulf News*, que les Palestiniens doivent prendre acte de l'échec de leur stratégie et repenser leur mode d'action pour faire face à cette nouvelle situation. Selon lui, la solution passe par l'abandon des attentats contre des civils et le renforcement du processus électoral dans les Territoires.

Dans le même quotidien, Saeb Erekat, négociateur en chef de l'OLP, constate que les Palestiniens ont été exclus des négociations sur leur sort. Désormais Washington et Tel-Aviv discutent en tête-à-tête. Bush fils a bafoué la parole de Bush père et la Maison-Blanche, abandonnant son rôle de médiateur, s'est faite le relais du gouvernement d'extrême droite israélien.

Gert Weisskirchen et George Voinovich, respectivement député au Bundestag et sénateur des États-Unis, se félicitent de la tenue de la conférence de Berlin contre l'antisémitisme pour laquelle ils ont beaucoup œuvré. Dans le *Washington Post*, ils soulignent leur objectif. Selon eux, la critique d'Israël est la variante à l'échelle des États de ce que fut l'antisémitisme contre les individus au XXe siècle. Elle doit être identiquement condamnée.

À ce propos, le rabbin Andrew Baker de l'American Jewish Committee commente, dans l'*International Herald Tribune*, le rapport l'European Union Monitoring Center qui établissait la recrudescence de l'antisémitisme en Europe et notamment en France. Rappelons cependant que ce rapport a été rejeté par l'Union au vu de sa faiblesse méthodologique et ne peut donc servir de base d'analyse. Par ailleurs, le rabbin Baker commet un contresens quant à la position européenne sur l'anti-sionisme : les Européens considèrent que certaines déclarations anti-israéliennes masquent une forme d'antisémitisme, mais ils considèrent aussi que critiquer Israël au même titre que d'autres États est parfaitement légitime.

Enfin, le général Wesley Clark prend la défense de son heureux rival John Kerry dans le *New York Times*. L'ancien commandeur suprême de l'OTAN le certifie : le capitaine Kerry fut un soldat exemplaire et mérite, à ce titre, de siéger à la Maison-Blanche. Encore lui faudra-t-il choisir un vice-président, poste que le général Clark ne refuserait pas.

Réseau Voltaire

## Eric Posner



Ancien conseiller au département de la Justice états-unien, Eric Posner est professeur de droit à l'université de Chicago.

### « Ramener les ba'asistes »

Source : New York Times

Référence : « Bring Back the Baathists », par Eric Posner, *New York Times*, 28 avril 2004.

La décision de l'**Autorité provisoire de la Coalition** de lever l'interdiction faite aux membres du parti Ba'as d'accéder à des postes gouvernementaux a soulevé l'indignation d'une partie des cercles politiques irakiens. **Amhed Chalabi** a affirmé que cela équivalait à autoriser les nazis à revenir dans le gouvernement allemand après la Seconde Guerre mondiale. C'est précisément ce dont il s'agit. Historiquement, les pays qui ont essayé de mener une transition démocratique ont toujours dû ramener au pouvoir au moins certains des membres de l'ancien régime. Les États-Unis avaient réalisé après la Seconde Guerre mondiale qu'ils

ne pourraient pas reconstruire l'Allemagne sans l'aide d'au moins certains nazis. De même au Japon, ils avaient dû s'appuyer sur certains responsables du régime qui avait mené la guerre, en commençant par l'empereur Hiro Hito. Bien sûr, ces mesures ont été prises dans le contexte de la Guerre froide et pour combattre l'URSS mais cela avait également comme objectif de redresser les pays en bénéficiant de l'expertise d'anciens membres du régime. On organisa donc les procès des pires criminels puis on amnistia la plupart des autres. Ce procédé s'est répété partout ces 50 dernières années même si dans certains cas cela s'accompagnait de la création de commission vérité.

Il existe toutefois des différences entre les situations en Europe ou en Amérique latine et celle aujourd'hui en Irak. Dans les premiers pays, les dirigeants des anciens régimes ont presque toujours abandonné volontairement le pouvoir en échange d'une amnistie et de l'impunité, les Ba'asistes ont été chassés du pouvoir par une armée étrangère même s'ils gardent de l'influence. L'autre différence c'est que beaucoup d'Irakiens affirment être des opposants à Saddam Hussein de longue date et qu'ils ne supportent pas un retour des oppresseurs. Ils doivent cependant admettre que le plus important est un retour de l'ordre et de la souveraineté. L'**Autorité provisoire de la Coalition** semble l'avoir réalisé et devrait donc réintégrer les ba'asistes.

## Claudia Rosett



Ancienne membre du comité éditorial du *Wall Street Journal*, Claudia Rosett est membre de la Foundation for the Defense of Democracies et de l'Hudson Institute.

### « Pétrole contre terrorisme »

Source : Wall Street Journal

Référence : « Oil-for-Terror », par Claudia Rosett, *Wall Street Journal*, 28 avril 2004.

Il devient de plus en plus évident que l'une des bonnes raisons de renverser Saddam Hussein était qu'il s'agissait probablement du seul moyen de mettre fin au programme pétrole contre nourriture, un programme qui, de 1996 à 2003, a créé un vaste réseau de financement illicite. La plus grande partie du débat sur cette question s'est focalisée sur **la liste diffusée par le quotidien irakien Al Mada** recensant les personnes ayant été financé par Saddam Hussein via ce programme. Toutefois, le véritable problème est ailleurs et c'est peut-être de ce programme que viennent les 300 millions de dollars qui ont permis à ben Laden de faire ses débuts en tant que terroriste.

Dans ces conditions, le programme pétrole contre nourriture est pire qu'une vaste escroquerie, c'est une menace pour la sécurité. En ne parvenant pas à superviser ce processus, l'ONU a permis à Saddam Hussein de financer ses partisans partout dans le monde. **Paul Volcker**, chargé de l'enquête finalement autorisée par **Kofi Annan** devra garder en tête ce point en menant ses recherches.

D'après certaines estimations, ce sont 10 à 40 milliards de dollars qui auraient été détournés par le régime de Saddam Hussein pour acquérir des armes interdites principalement mais on ignore avec certitude ce qu'il a fait de ces fonds. L'ONU a autorisé Saddam Hussein à faire affaire avec des sociétés douteuses. L'une d'entre elle fut proche de la BCCI, une autre était proche des Talibans, une autre encore finançait Al Qaïda et une quatrième a de fortes

## Ziad Asali



Ancien président de l'American-Arab Anti-Discrimination Committee, Ziad Asali est président de l'American Task Force on Palestine.

### « Oubliez les avancées brisées, cherchez une nouvelle stratégie »

Source : Gulf News

Référence : « Forget the broken milestone, search for a new strategy », par Ziad Asali, *Gulf News*, 28 avril 2004.

Les fondations du compromis historique ont été secouées par la remise en cause par le président **George W. Bush** du droit au retour et des frontières de 1967. Il a engagé son pays dans la défense de l'ascendant d'Israël sur les États arabes. Les Palestiniens ont réagi à cette déclaration avec un mélange de peine et de colère, eux qui se remettaient à peine du choc de la mort d'Abdelaziz Al-Rantissi. Les pays arabes sont restés prudents après avoir rappelé leur soutien aux Palestiniens et tenus les propos au vitriol habituels contre **Ariel Sharon**. **Hosni Mubarak** a affirmé que suite à cette décision l'antiaméricanisme n'avait jamais été aussi grand et le roi Abdallah de Jordanie a « repoussé » son voyage à Washington. Ces imprécations ne doivent pas se substituer à une stratégie. Les Palestiniens ont dû réaliser maintenant que le soutien des pays arabes était nécessaire mais insuffisant. Ils doivent se rendre compte de leur situation : ils sont une population occupée, avec des dirigeants délégitimés, sans armée et ayant une image de terroristes. Les stratégies passées n'ont pas fonctionné et ils doivent donc innover. Les Palestiniens ne peuvent pas libérer la Palestine seuls. Il faut que les Palestiniens identifient et mobilisent leurs alliés aux États-Unis et en Israël et pour cela, il faut limiter les attaques contre des civils. Les Palestiniens doivent mener une campagne pour exiger d'organiser des élections chez eux afin d'élire leurs représentants, c'est une revendication que les États-Unis et Israël auront du mal à rejeter publiquement. Il faudra coupler cette élection avec un référendum sur la « **feuille de route** ». En cas de vote affirmatif, les faucons israéliens perdront un argument. Les Palestiniens doivent aussi s'approprier à assumer la direction de Gaza et demander l'aide de la communauté internationale.



## Saeb Erekat



Saeb Erekat est le négociateur en chef de l'OLP.

### « Bush m'a pris mon travail en prenant le parti de Sharon »

Source : Gulf News

Référence : « Bush took my job by siding with Sharon », par Saeb Erekat, *Gulf News*, 28 avril 2004.

Le président **George W. Bush** a apparemment pris mon travail car jusqu'à la conférence de presse du 14 avril qu'il a tenue avec **Ariel Sharon**, j'étais le responsable des négociations de l'OLP, la seule entité reconnue internationalement ayant un mandat pour négocier une paix permanente avec Israël. C'est pourtant Bush qui a annoncé qu'il acceptait l'exigence d'Israël d'occuper illégalement les territoires palestiniens. Il a également accepté que les réfugiés palestiniens ne puissent jamais avoir l'autorisation de regagner leur foyer.

Par ces déclarations, Bush renie la lettre des États-Unis aux Palestiniens de 1991, signé par **George Bush père**, qui promettait qu'aucun parti ne pourrait prendre des mesures unilatérales dans la résolution du conflit et que les États-Unis s'opposeraient aux colonies dans les territoires occupés depuis 1967. Bush fils a pour sa part fait du processus de paix un processus où les États-Unis et Israël décident du sort des Palestiniens. Les États-Unis ne sont plus les médiateurs, ils sont les relais d'un gouvernement expansionniste d'extrême droite.

Le président Bush invoque souvent le respect du droit mais aujourd'hui il prend des positions soutenant des colonies illégales. Il soutient l'égalité mais refuse aux Chrétiens et aux musulmans le droit de s'installer dans l'« État juif ». Le président des États-Unis, un pays fondé sur la justice et la liberté, agit pour nier le droit à la justice et à la liberté des Palestiniens. Si vous n'êtes pas Israélien on ne respecte pas vos droits et si vous êtes Sharon on vous donne même le droit de pratiquer des assassinats. Tant que les États-Unis mèneront cette politique, ils ne pourront pas gagner la guerre au terrorisme. Beaucoup de Palestiniens concluront du retrait israélien que c'est la violence qui paye. Israël a décrédibilisé les Palestiniens modérés au profit des extrémistes.

## Gert Weisskirchen, George Voinovich



Gert Weisskirchen est membre du Bundestag et vice-président de l'assemblée parlementaire de l'OSCE.



George Voinovich est sénateur républicain de l'Ohio et membre de la Commission des Affaires étrangères du Sénat.

### « Stopper la nouvelle haine »

Source : Washington Post

Référence : « Halting the New Hatred », par Gert Weisskirchen et George Voinovich, *Washington Post*, 28 avril 2004.

Il y a deux ans, des membres du Congrès états-unien et du Bundestag allemand ont lancé un projet commun qui va se concrétiser cette semaine à Berlin : le rassemblement de 500 représentant issus de 55 nations de l'OSCE qui vont discuter d'actions pur lutter contre l'antisémitisme.

Aujourd'hui, les juifs ne sont plus visés seulement comme individus mais l'antisémitisme touche aussi Israël, présenté comme les juifs parmi les nations. Ce pays est accusé des fautes qu'on reprochait autrefois aux individus juifs. On l'accuse de vouloir dominer le monde, d'être une menace pour la coexistence mondiale créé grâce au « mensonge d'Auschwitz ». la lutte contre l'antisémitisme passe par le renforcement des fondations de nos démocraties et, du fait de la globalisation, cette lutte nous touche tous.

L'antisémitisme est un problème pour tous les pays de l'OSCE et il tente de briser les piliers de nos sociétés : le respect du droit, l'égalité, la décence, la tolérance et la foi. Sa forme la plus diabolique est le terrorisme, une force dont le but est de détruire tout ce qui est humain. La conférence de Berlin sera un renforcement de celle de Vienne de l'année dernière où les gouvernements avaient promis de prendre des mesures. Nous allons nous efforcer de mettre en place des collectes d'information, des entraînements de police et des programmes d'éducation.

## Andrew Baker

Le rabbin Andrew Baker est directeur des affaires juives internationales à l'American Jewish Committee et conseiller public de la délégation états-unienne à la conférence sur l'antisémitisme de l'OSCE.

### « Antisémitisme : une chance pour l'Europe de secouer une vague de haine »

Source : International Herald Tribune

Référence : « Anti-Semitism : A chance for Europe to check a wave of hate », par Andrew Baker, *International Herald Tribune*, 28 avril 2004.

Les dirigeants européens vont peut-être finalement réaliser la gravité de l'antisémitisme dans leur pays après avoir ignoré l'accroissement des attaques contre les juifs et les institutions juives depuis trois ans et demi. Lorsque les représentants de 55 pays de l'OSCE vont se rassembler à Berlin, ils vont avoir l'occasion de développer des plans d'action qui reconnaissent que l'antisémitisme n'est pas qu'une attaque contre les juifs mais aussi contre les

fondations des sociétés démocratiques.

L'OSCE devrait s'appuyer sur le récent rapport rédigé par l'European Union Monitoring Center qui notait en 350 pages l'accroissement de l'antisémitisme en Belgique, en France, au Pays Bas, en Allemagne et en Grande-Bretagne. Ce rapport notait que si les néo-nazis et skinheads restaient la principale source d'antisémitisme, on assistait aussi à la naissance d'un nouvel antisémitisme qui est le fait de « jeunes musulmans originaires d'Afrique du Nord ou d'Asie ». Le rapport se concentrait sur la France où les attaques contre les juifs avaient beaucoup augmenté mais depuis les derniers mois une politique de tolérance zéro dans ce domaine a considérablement réduit les incidents. Le rapport pointait cependant le fait que beaucoup d'États n'avaient aucun dispositif comptabilisant les incidents racistes, ne parlons pas des incidents antisémites, et que beaucoup de juifs d'Europe songeaient à l'émigration.

On peut noter au crédit de l'Union européenne qu'elle estime désormais qu'une critique contre Israël qui reprend les stéréotypes juifs était antisémite. Ainsi, présenter Israël comme une force trompeuse, comme un complot international ou agissant pour des motifs cachés est une manifestation d'antisémitisme. L'OSCE doit demander la création dans chaque pays d'une commission chargée de collecter les informations sur l'antisémitisme. Chaque État doit reconnaître que les communautés musulmanes sont une source d'hostilité antisémite à cause de la propagande issue du monde arabe et que les déclarations anti-israéliennes peuvent être une forme d'antisémitisme.

## Wesley Clark



Le Général Wesley Clark a été commandant suprême des forces de l'OTAN en Europe (1997-2000). À ce titre, il a dirigé les troupes de l'alliance pendant la guerre du Kosovo. Il songe aujourd'hui à porter les couleurs démocrates lors de la prochaine élection présidentielle.

### « Un bilan à toute épreuve »

Source : New York Times

Référence : « A Sterling Record », par Wesley Clark, *New York Times*, 28 avril 2004.

Quand **John Kerry** a transmis son bilan militaire au public la semaine dernière, les Américains en ont appris davantage sur ses états de service exceptionnels au Vietnam et ils en ont également appris plus sur la machine de dénigrement républicaine.

Tous les supérieurs de Kerry de l'époque l'ont présenté comme un homme exceptionnel et dans l'armée états-unienne il n'y a pas d'idéologie en jeu quand on traite des qualités opérationnelles d'un homme. A l'époque, Grant Hibbard, son supérieur pur une brève période, lui donna les notes maximales.

Aujourd'hui, devenu républicain, ce dernier remet en cause l'obtention des décorations de Kerry. Dans la fureur d'une campagne politique, les attaques viennent de toute part et c'est pour cela que les états de service de Kerry sont importants : ils donnent une image objective de ses qualités, non altérées par ses partisans ou ses adversaires.

Les attaques sur les états de services militaires sont traditionnelles pour la machine républicaine et **John McCain** en 2000 ou Max Cleland en 2002 en ont fait les frais. Kerry a été décoré cinq fois mais il a jeté certaines de ses médailles lors d'une manifestation contre la guerre et les Républicains remettent en cause son patriotisme à accuser de cela. Mais après avoir risqué sa vie pour sauver celle

des autres, Kerry avait mérité le droit de critiquer une guerre qu'il jugeait injuste. C'est cette bravoure que les Républicains attaquent aujourd'hui et si le président Bush n'est pas impliqué personnellement, il ne fait rien pour les arrêter.

## Voltaire

*Voltaire* est le magazine quotidien d'analyses internationales de l'association « Réseau Voltaire pour la liberté d'expression » qui en détermine la ligne éditoriale. *Voltaire* est publié par les Éditions

Thomas Paine, 8, rue Auguste-Blanqui, 93200 Saint-Denis, France (SARL de presse 448 286 203 RCS Bobigny).

**Directeur de la publication** : Thierry Meyssan.

ISSN 1762-5157. CMPP en cours. *Voltaire* est publié 200 fois par an et distribué à ses abonnés par courrier électronique au format PDF.

**Prix au numéro** (AlloPass) : Allemagne 1,85 €, Belgique 1,12 € ; Canada 3 \$ ; Espagne 1,09 € ; France 0,56 € ; Hong-Kong 1 \$ ; Luxembourg 2,23 € ; Nouvelle-Zélande 2,99 \$ ; Pays-Bas, 1,15 € ; Royaume-Uni 1,5 £ ; Suisse 2,5 FS.

### **Abonnements**

trimestriel : particuliers 20 €, institutions et sociétés 50 €.

annuel : particuliers 72 €, institutions et sociétés 180 €.

Paiement électronique sécurisé : [www.reseauvoltaire.net/abonnement.php](http://www.reseauvoltaire.net/abonnement.php) .